



CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 613-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 613 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 337 838 \$ ET UN EMPRUNT DE 337 838 \$ POUR DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET DE PAVAGE SUR LA RUE BRUNO AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 94 372 \$

Je, Philippe Morin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux personnes habiles à voter concernant le *Règlement numéro 613-1*, et ce, en date du 4 juin 2026 :

Publication de l'avis public aux endroits suivants :

- Bureau municipal situé au 65, rue Lessard, à Saint-Jean-de-Matha;
- Site Web de la Municipalité : www.municipalitestjeandematha.qc.ca, dans la section *Avis publics*.

Tel que prévu au *Règlement numéro 575* adopté le 9 septembre 2019 par le conseil municipal, je, Philippe Morin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux personnes habiles à voter concernant le *Règlement n° 613-1* sur le site Web de la Municipalité le 4 juin 2026.

Philippe Morin
Directeur général et greffier-trésorier

4 juin 2026

Date